

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Leçon de l'Ancien Testament

Le bien amassé à la hâte, *par des voies injustes et criminelles*, diminuera, *et se dissipera facilement*; mais celui qui se recueille à la main et peu à peu, *par un travail honnête et légitime*, se multipliera heureusement. (*Prov*)

Malheur à vous, qui joignez maison à maison, et qui ajoutez les terres aux terres, jusqu'à ce qu'enfin le lieu vous manque : serez-vous donc les seuls qui habiterez sur la terre ? *Isaïe*.

Bénis, O mon âme, la Vierge Marie :

Miséricorde universelle pour tous les fidèles. Miséricorde spéciale pour les malheureux.

Refuge assuré de notre salut, car l'Homme-Dieu, par elle incarné, lui a donné pour tous une grâce de protection salutaire.

Illuminatrice qui a donné au monde, plongé dans les ténèbres, la véritable lumière, et qui ne cesse d'obtenir à tous ceux qui humblement et pieusement l'implorent, la lumière de la vraie science. (*Diurnal de Marie*.)

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Sans croire que les catholiques de Russie vont être mis sur un pied d'égalité avec les schismatiques, il semble cependant que le nouvel empereur est disposé à les traiter avec plus de bienveillance.

On n'a pas oublié les scènes de sauvagerie dont l'église et le village de Kroze, furent naguère le théâtre : une population catholique traitée avec la dernière barbarie, des hommes, des femmes, des enfants littéralement assommés, lardés de coups de sabre dans le lieu saint et dans les rues, un certain nombre même mis à mort, tout cela pour avoir essayé d'empêcher la fermeture et la profanation d'une église.

On se souvient également du procès qui fut intenté non pas aux bourreaux,

mais aux victimes qui avaient survécu au massacre, et des condamnations prononcées en masse, contre ces malheureux qui sont allés expier en prison et par la déploration en Sibérie, le crime d'être restés fidèles à la vraie foi.

Or, il paraît que le jeune czar, mieux conseillé que son père, vient de gracier les victimes de Kroze.

D'après un journal catholique de Silésie, le ministre de la justice Mourawief, aurait représenté à l'empereur de Russie que l'attitude des autorités en face de gens uniquement « coupables » de défendre leurs intérêts les plus sacrés, était faite pour miner l'autorité du gouvernement. Mourawief avait fait prendre sur place des renseignements sur la triste affaire et en avait mis le rapport sous les yeux du czar.

Sur quoi le czar aurait écrit en marge du recours en grâce : « Reconnus non coupables ».

En conséquence tous les condamnés de Kroze auraient été aussitôt mis en liberté. Le gouverneur général de Wilna, Orzewskij, impliqué dans les magistères de Kroze, serait tombé en disgrâce et remplacé par le général Brok.

Cet acte de justice du nouveau czar en faveur de ses sujets catholiques mérite assurément d'être signalé tant pour le fait lui-même que comme un heureux symptôme. Le système Pobedenzef paraît donc abandonné et ferait place à un régime moins draconien ; les catholiques soumis à la Russie cesseraient d'être des parias et pourraient enfin respirer.

Cependant, il n'est guère permis d'espérer pour les catholiques russes une ère de paix et de liberté, tant que l'union de l'Eglise grecque avec Rome ne sera pas devenue un fait accompli.

Le sixième concile de Goa s'est ouvert le 3 décembre 1894, après un intervalle de près de 300 ans. Le dernier concile avait eu lieu, en effet, en 1606. L'Eglise de Goa, nos lecteurs le savent, surpasse en ancienneté et en importance toutes les Eglises de l'Inde.

Goa s'appelait autrefois la Rome des Indes : dans ses beaux jours de gloire elle comptait cent mille habitants et abritait une trentaine de couvents d'hommes et de femmes.

La révolution expulsa les religieux, l'épidémie chassa les habitants, et aujourd'hui, de l'antique Goa il ne reste plus que les églises et les cloîtres, la plupart en ruines ; la population tout entière a émigré, et a fondé Nova-Goa.

Cependant, au sein de ces ruines gigantesques, Goa conserve deux monuments impérissables : le tombeau qui renferme le corps encore intact de saint François-Xavier et la superbe basilique patriarcale.

C'est dans cette basilique, en la fête même de saint François-Xavier, que le sixième concile a tenu sa première session solennelle. Le gouverneur des Indes portugaises a voulu que le jour de l'ouverture du concile fût regardé comme une fête nationale. Le *Moniteur officiel* a publié un décret dans ce sens : toutes les administrations ont chômé, tous les fonctionnaires ont eu congé.

Une procession magnifique, partie de l'Eglise du Bon-Jésus, s'est rendue à la cathédrale. Le cortège était composé de deux cents prêtres indigènes, des chanoines, des évêques en mitre et en chape, du patriarche d'Orient, du gouverneur des Indes portugaises et de son état-major, des magistrats de la haute cour, des commandeurs des ordres de chevalerie, des officiers de

l'armée, de la fanfare militaire et d'un bataillon d'infanterie fermant la marche. Ce cortège, se développant lentement entre les bouquets de palmiers, sous les feux étincelants du grand soleil d'Asie, offrait un spectacle grandiose.

Une ère nouvelle semble donc s'ouvrir pour cette chrétienté fondée par Saint François-Xavier, et autrefois si florissante.

La France et la Suisse viennent de se choisir toutes deux un nouveau président. Mais les deux élus ne se ressemblent guère, ni au physique, ni au moral.

Le président de la République française, M. Rémi Faure, est un catholique de nom, et celui de la Suisse est un catholique pratiquant.

Dans la soirée du 24 décembre, M. Zemp, le nouveau président de la confédération helvétique, a été vu dans la chapelle catholique de Berne, attendant un tour de confession. Des pénitents étant en nombre considérable, le premier magistrat de la Suisse n'a pas voulu passer avant ceux qui étaient venus avant lui. Il a attendu patiemment près de deux heures, en récitant son chapelet.

C'est la première fois depuis l'organisation fédérale actuelle qu'un catholique est appelé à la présidence.

Avocat distingué, doué d'une grande éloquence, M. Zemp est un des colonels de l'armée suisse, et avait l'honneur d'être le chef du parti catholique. Sa nomination a causé une joie profonde dans tous les cantons catholiques, et n'a provoqué aucune crainte dans les cantons protestants.

Pourquoi la France, qui est un pays catholique, n'en fait-elle pas autant ? Elle a bien, il est vrai, choisi le moins mauvais des deux candidats sur la planche, mais tant qu'elle n'aura pas le courage de se donner un président qui connaît le chemin de l'église et du confessionnal, qui sait réciter son chapelet, elle est condamnée à rester l'esclave de la franc-maçonnerie et à devenir la victime du socialisme.

D. G.

Historique de la question scolaire de Manitoba

En moment où cette grave question redevient plus actuelle que jamais, il est important de rappeler ses différentes phases depuis cinq ans.

Ceux qui l'ont oublié ou qui ont été induits en erreur, pourront ainsi juger en parfaite connaissance de cause, faire facilement la part des responsabilités, et comprendre le devoir qui leur incombe, en qualité de catholiques.

Tous les faits relatés dans ce résumé, se trouvent dans la brochure de Mgr Tacné, intitulée : « Une page de l'histoire des Ecoles de Manitoba », et dont nous donnons une critique.

Le 19 mars 1890, le gouvernement Greenway, malgré la résistance des catholiques de Manitoba, fit voter une loi abolissant les écoles séparées.

Immédiatement, Mgr Tacné et les membres français de l'assemblée législative prièrent le Lieutenant Gouverneur de refuser la sanction de la Reine, ou au moins de réserver le Bill à la sanction du Gouverneur-Général.

2° Le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba ne tint aucun compte de ces représentations et, le 31 mars 1890, il sanctionna cette loi inique.

Le 7 avril, la Section catholique du Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, pria le Gouverneur-Général de *désavouer* la loi scolaire.

3° En réponse à cette pétition, les Communes d'Ottawa, lors de la session de 1890, rendirent le désaveu comme impossible, par un *vole unanime* sur la Résolution Blake.

Voici le texte de cette résolution :

« Résolu que dans les circonstances solennelles, quand il s'agit du désaveu d'une législation scolaire ou de l'appel contre cette législation, que l'Exécutif ne procède pas sans avoir soumis à un haut tribunal Judiciaire les questions importantes de loi ou de faits, de manière à ce que les parties intéressées puissent être représentées, et que l'Exécutif puisse obtenir des informations pour sa gouverne ».

C'est donc cette Résolution qui a fait passer la question scolaire de Manitoba, du domaine politique dans le domaine judiciaire.

Conservateurs et Libéraux ont *volé à l'unanimité* la résolution Blake.

Par conséquent, les députés aux Communes à cette époque, ministériels et antiministériels, sont responsables du non désaveu.

Assez longtemps, l'opinion publique a été égarée sur ce point important, et Mgr Taché, représenté comme hostile au désaveu !

4° Après l'adoption de la résolution Blake, le gouvernement d'Ottawa a porté la cause des catholiques de Manitoba devant les tribunaux, dans le but d'obtenir un jugement sur la constitutionnalité de la loi de 1890 :

La Cour du Banc de la Reine de Manitoba décida que la loi était constitutionnelle.

La Cour Suprême du Canada cassa, le 8 octobre 1891, le jugement de la Cour de Manitoba.

Enfin, le Conseil Privé, à la surprise de tout le monde, renversa le jugement de la Cour Suprême et déclara la fameuse loi, constitutionnelle.

Si la cause a été bien plaidée, ce jugement ne fait pas honneur au plus haut tribunal de l'Empire.

On sait quand on entre dans la filière judiciaire, mais on ignore quand on en sortira. Cet historique en fait foi.

Pendant que la cause des catholiques de Manitoba était renvoyée de Caïphe à Pilate, le gouvernement Greenway s'appropriait, ou plutôt, volait le fonds de réserve des écoles catholiques, et passait une loi l'autorisant à confisquer les propriétés scolaires des catholiques.

En un mot, le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba avait sanctionné la loi de 1890 ; le gouvernement d'Ottawa avait refusé le *Désaveu* ; le *recours aux tribunaux* avait finalement amené une décision défavorable ; il ne restait plus à la minorité catholique que l'*appel au Gouverneur-Général en conseil*.

5° En 1892, on interjeta donc appel au Gouverneur-Général en conseil.

Puis, le 31 juillet 1893, un Arrêté en Conseil décida de soumettre à la Cour Suprême la question de savoir si le gouvernement avait bien le droit

d'intervenir, vu le jugement du Conseil Privé. Les promenades devant les tribunaux recommençaient encore.

La Cour Suprême décida, en 1894, que le gouvernement n'avait pas le droit d'intervenir; et le Conseil Privé vient de casser ce jugement et de déclarer que le Gouvernement peut passer des lois rômédiatrices aux griefs dont se plaignent les catholiques de Manitoba.

La question va donc rentrer de nouveau dans le domaine politique, d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

Quoiqu'il en soit du passé, aucun gouvernement ne pourra plus reculer, et devra forcer le gouvernement de Manitoba à réparer une injustice qui dure depuis trop longtemps déjà.

Cette tâche incombe naturellement au gouvernement actuel; et nous voulons espérer qu'il fera son devoir, quand même il devrait succomber. Du moins il tombera glorieusement.

S'il recule, il court à une défaite presque certaine.

Bien plus, si les catholiques comprennent et font leur devoir, aucun gouvernement, conservateur ou libéral, ne pourra se maintenir à Ottawa, tant que la question ne sera pas réglée suivant la justice et l'équité.

Quant à l'Ordonnance du Conseil du Nord-Ouest, passée en 1892, et qui, en fait, abolit les écoles séparées, le gouvernement d'Ottawa peut la désavouer en tout temps, ou au moins, la faire amender.

D. G.

CONTROVERSE

La religion est bonne pour les femmes seulement.

R. 1^o Si elle est vraie, elle est aussi bonne pour les hommes que pour les femmes. Si elle est fausse, elle n'est pas meilleure pour les femmes que pour les hommes.

R. 2^o Si les hommes ont, comme les femmes, un Dieu à servir, une âme à sauver, des passions à vaincre, des vertus à pratiquer, un paradis à gagner, un enfer à éviter, des commandements à observer, un jugement à craindre, la religion est aussi bonne pour eux que pour les femmes.

R. 3^o Au contraire, la religion est bonne pour tout le monde; plus indispensable aux hommes qu'aux femmes, et surtout nécessaire à ceux qui prétendent n'en avoir pas besoin.

Plus on en a besoin, dit Mgr Ségur, moins on en veut.

Causeries sur le spiritisme

Nous avons vu la nature du spiritisme, l'historique de son origine et de sa fortune dans le passé. Voyons maintenant sa situation actuelle.

Le spiritisme est-il mort ?

Non, malheureusement ! Il vit et agit plus que jamais au grand détriment de la religion et de la société, au Canada comme ailleurs.

Si nous en croyons les révélations de quelques uns de nos journaux, Montréal ne compte pas moins d'une trentaine de clubs spirites. Sans croire que les autres villes en comptent autant, il est bien permis de présumer qu'elles ne sont pas complètement exemptes de cette plaie.

Non seulement le spiritisme vit, mais il a progressé depuis 1847. Les phénomènes de cette époque n'étaient que des enfantillages, comparés aux phénomènes actuels.

Aujourd'hui encore, les initiés forment quelque fois la chaîne autour d'une table, et cette table se meut, sautille, et s'élève parfois jusqu'au plafond, transportant avec elle celui qui y est assis.

Le fameux médium Douglas Home, au milieu d'assemblées nombreuses, s'est élevé en l'air des centaines de fois. Un jour, il a été vu, par des témoins graves, sortant, comme un oiseau, par une fenêtre et rentrant par une autre.

Les journaux spirites parlent de personnes transportées de loin aux assemblées spirites, à peu près comme on racontait autrefois des sorcières qui se rendaient aux rendez-vous diaboliques à cheval sur le manche d'un balai. Ils racontent encore que Home, sous les yeux des spectateurs, changeait d'aspect, de dimensions, de stature ; et d'autres phénomènes tout aussi incroyables, mais vrais cependant, parce qu'ils sont appuyés sur des témoignages exceptionnels.

Parmi ces phénomènes, il y a la *lévitation*, qui consiste à rendre légère une personne étendue horizontalement, de telle sorte qu'elle s'élève en l'air sans changer de position. Sur des tables qui se penchent vers le sol, demeurent inclinés et immobiles, des horloges, des carafes, des chandeliers. D'autres fois, la vaisselle se mêle, s'agite, sans qu'aucune pièce se casse. Des bouffées d'air, chaud et froid, arrivent dans la salle hermétiquement fermée, et les murs eux-mêmes sont ballottés comme un vaisseau au milieu de la tempête. Des instruments de musique, qu'aucune main ne touche, font entendre des accords, et parfois, des chants et des harmonies résonnent vigoureusement, bien qu'il n'y ait ni chanteurs ni instruments. Il n'est pas rare de voir pleuvoir dans la salle des objets disparates, venant on ne sait d'où. Il est arrivé qu'un spectateur s'est senti dépouillé de ses vêtements,

pincé, mordu, sali. On a vu des escabeaux gambader, grimper sur un lit pour caresser un enfant, poursuivre avec furie de chambre en chambre, une jeune fille épouvantée: Bien des fois, des objets inanimés se sont attaqués d'eux-mêmes aux personnes, au mobilier de la maison, mettant en marmelade meubles, cristaux, glaces, etc.

En un mot, un volume ne suffirait pas pour raconter tous les phénomènes matériels qui se passent dans les assemblées spirites, ou même uniquement les bizarreries par lesquelles les esprits manifestent leur action. Chaque numéro des revues périodiques de la confrérie est bourré de faits de ce genre.

Il est donc évident que le spiritisme n'est plus un enfant, et qu'il est devenu plus malin en vieillissant. Les phénomènes que nous venons de rapporter, qui se passent fréquemment dans les assemblées spirites, et certifiés, même par des médecins, matérialistes, le démontrent amplement.

Dans la prochaine causerie, nous parlerons des phénomènes intellectuels du spiritisme.

D. G.

(A suivre.)

Liste des prêtres inscrits sur le catalogue des membres de la société des messes (section provinciale) depuis septembre 1893 jusqu'à janvier 1895

MM. L.-H. Arthur Simard,	(Québec)
L.-Arthur Lamontagne,	(Rimouski)
Robert Sasseville,	do
Louis-Misaël Létourneau,	(Saint-Hyacinthe)
Joséph.-C. Allard,	(Valléyfield)
Auguste Arbour,	(Montréal)
J.-Avila Beauchamp,	do
Télesphore Beaudry,	do
A. Boisseau,	do
J.-E. Brien,	do
Frs. Xavier Chalibour,	do
Jos.-A. Champoux,	do
W. Chauvin,	do
J.-G.-D. Côté,	do
J.-E. Coursol,	do
Chs.-Gerv. Descarries,	do
J.-L. Desjardins,	do
Jos.-Hector Desrochers,	do

MM. J.-B.-A. Desnoyers,	(Montréal)
J.-B. Desrosiers,	do
J. Théod.-Pl. Desrosiers,	do
Ls-Napoléon Dupuc,	do
Georges Fonrouge,	do
Jules Armand Foucher,	do
L.-A. Jasmin,	do
F.-X. Labonté,	do
L.-J. Lauzon,	do
Alfred Pelletier,	do
Raphaël Pelletier,	do
Alexandre Perron,	do
Joseph Picotte,	do
F.-X. Plante,	do
Arthur Quesnel,	do
Anthime Renaud,	do
Joseph-A. Richard,	do
Maurice Roux,	do
Alexandre St-Jean,	do
Joseph Thibodeau,	do
Zénon Thérien,	do

NOMS OMIS SUR LA LISTE PUBLIÉE DANS LA *Semaine Religieuse*
DU 19 JANVIER 1895, n° 21

Jean-Noël Prince (Saint-Hyacinthe)..... 30 oct. 1893
A.-H.-B. Lassisseraye, (Nicolet) 22 sept. 1894

B.-PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire, Arch. de Québec.

Théologie populaire

Qu'est-ce que le don d'intelligence ?

—Le don d'intelligence nous fait connaître plus clairement les vérités que nous devons croire et pratiquer.

Le *don d'intelligence* dissipe les ténèbres de notre esprit, rend lumineux ce qui éstait obscur, divinise en quelque sorte l'esprit humain, et nous fait comprendre les vérités révélées, autant du moins que nous en sommes capables. C'est ainsi que les Apôtres l'ont parfaitement compris les enseignements de Notre-Seigneur qu'après avoir reçu le Saint-Esprit.

Pourquoi le don de conseil nous est-il conféré ?

—Le don de conseil nous est conféré, afin que nous soyons prémunis contre les ruses du démon et les dangers du salut.

Le *don de conseil* nous fait prendre en toutes choses le meilleur parti pour notre sanctification, et nous dirige dans le choix de ce qui peut contribuer le plus à la gloire de Dieu. Le démon ayant beaucoup plus d'expérience que nous, puisqu'il rôde autour des hommes depuis environ 6,000 ans, il est évident qu'il pourrait nous tromper et nous vaincre facilement si, par le don de conseil, Dieu ne nous mettait pas en état de découvrir ses ruses et déjouer ses complots. Quand il nous arrive d'être tentés, notre conscience jette le cri d'alarme, et si nous écoutons cet avertissement, nous surmontons la tentation. Le don de conseil nous signale les personnes et les lieux qui peuvent mettre notre salut en danger, nous préserve des fausses démarches, nous fait éviter la précipitation, l'indiscrétion et autres dangers de ce genre.

D. G.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

TRENTIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

La malice du démon est profondément inconnue des hommes : c'est un bienfait de la leur apprendre ; c'est un bienfait de les armer.

HELLO.

Non seulement les catholiques ont la mission de consoler le Cœur de Jésus, mais la dévotion à ce divin Cœur doit leur servir de bouclier contre les traits de plus en plus menaçants de l'Ennemi. La guerre actuelle est terrible, les victimes sont déjà nombreuses même en notre pays réputé si catholique ; mais il est grandement à craindre que les périls de l'heure présente ne soient encore que le prélude des assauts que l'enfer nous prépare. En continuant notre étude, j'espère te faire partager ma conviction.

Quand, l'autre jour, tu m'as vu admettre la réalité d'un commerce ignoble entre Numa Pompilius et la nymphe Egérie, n'as-tu pas éprouvé la tentation de me ranger au nombre de ces malades qui ne doivent être traités convenablement qu'au moyen de l'ellébore, suivant la *spirituelle* expression du P. Debreyne, assez osé pour assigner une place aux petites maisons à des hommes tels que saint Augustin, saint Thomas et tant d'autres

génies dont l'autorité aurait dû mettre un frein à son outrecuidance ?

Je sens qu'ici il me faut invoquer l'appui des maîtres, afin que, si l'on est tenté de me reléguer dans la classe des cerveaux mal équilibrés, tu saches au moins que je suis en très bonne compagnie.

M. l'abbé Ribet, prêtre de Saint-Sulpice et directeur du grand séminaire de Lyon, dans son magistral ouvrage intitulé : « La Mystique Divine distinguée des Contrefaçons Diaboliques, » publié à Paris, chez Poussielgue Frères, en 1883, tome III^e, page 369 et suivantes, s'exprime comme suit :

« Les voluptés charnelles ont naturellement leur place parmi les dégradantes faveurs de Satan et ses moyens de corruption... Nous aurions présentement à dénoncer au mépris l'intervention la plus audacieuse de l'esprit immonde, le prestige incubique, abject et ignoble entre tous. Nous éprouvons un insurmontable dégoût à soulever tant soit peu le voile qui recouvre ces ignominies. Laisant de côté toute exposition et discussion de détails, nous nous contenterons d'affirmer le fait. Après ce que nous ont appris les livres et les âmes, il ne nous est pas permis de douter, et notre devoir est de combattre, ne fut-ce que par une simple affirmation, les nombreux auteurs qui, effrontément ou témérairement, traitent ces horreurs de fables ou d'hallucinations.

« Sur le fait lui-même, le doute est difficile, en effet, pour qui-conque a étudié l'histoire des influences sataniques dans le monde humain. « Ces histoires, loin d'être fabuleuses ont toute l'authenticité que peut leur donner une procédure instruite avec tout le zèle et le talent que pouvaient y apporter des magistrats éclairés et consciencieux, auxquels, à toutes les époques, les faits ne manquaient pas. » (1)

Saint Augustin qualifiait d'impudence la négation de ces faits. La plupart des théologiens catholiques les examinent gravement au double point de vue de la possibilité et de l'existence, et concluent, non que ce sont des absurdités ou des chimères, mais de tristes réalités. Nommons dans cette série glorieuse Guillaume de Paris, saint Thomas, saint Bonaventure, Suarez, les docteurs de Salamanque, saint Alphonse de Liguori, Billuart, Benoît XIV, qui, avec tous ceux que nous venons de citer, tient ce sentiment pour commun ; enfin les auteurs qui ont spécialement traité de ces questions : Thyrée, Delrio, Sprenger, Nider, Grilland, Alphonse de Castro, Binsfeld, Schott, Bodin, de Laucré, Boguet, et de notre temps : Gërres, Bizouard, Gougenot des Mousseaux.

Par-dessus toutes ces autorités, se détache celle du pape Innocent VIII, dont nous avons cité plus haut le témoignage. » (Bulle *Summis desiderantes affectibus*.)

Notre auteur ne se borne pas à cette nomenclature, mais il cite les paroles mêmes de ces personnages dans l'idiôme qui leur est propre. De sorte que, quiconque désirerait connaître leur doctrine sur ce point, n'aurait qu'à se procurer l'ouvrage de M. l'abbé Ribet, et je ne crains pas d'affirmer qu'il ne regrettera pas son argent.

Tu vois donc combien l'on doit tenir pour méprisable la fausse science qui, dédaignant l'expérience des grands conducteurs d'âmes, aussi admirables par leur savoir que par leur sainteté, a la prétention de fixer les limites d'un monde qui lui est totalement fermé.

Pour moi, je n'ai pas besoin de ces témoignages pour être fixé, à ce sujet; car je sais, de source certaine, que ces abominables pratiques, traversant les âges, ont envahi notre siècle et sont en grande vogue chez nos voisins, cette terre classique du culte satanique. Tu comprends sans peine que je ne puisse entrer dans les détails sur une question de cette nature; mais, s'il arrivait à quelqu'un de vouloir éclairer ses doutes, je lui conseillerais de prendre la peine de consulter l'un de ces pêcheurs d'âmes qui, au prix de tant de sacrifices, vont de temps en temps donner des missions dans les centres négligés des Etats-Unis. Et j'ajouterais qu'il n'est même pas nécessaire d'aller si loin; je connais quelqu'un à Québec qui n'a pas eu besoin de s'éloigner du champ confié à sa sollicitude pour rencontrer des imitateurs de Numa Pompilius.

Mais il existe une grande différence entre le baptisé qui profane ainsi sa dignité d'homme et de chrétien, et celui qui, dès le berceau, a été voué au culte du démon. Tandis que celui-là voudrait ensevelir sa honte dans un éternel oubli, et que même la perspective d'une mort affreuse ne suffit ordinairement pas à provoquer un aveu nécessaire, si le messager des célestes miséricordes, trop novice pour sonder adroitement les cœurs, ne va pas au-devant de l'obstacle et ne renverse la barrière qui s'oppose, à un sincère repentir; celui-ci, au contraire, ainsi que tu l'as vu dans le témoignage de Plutarque cité l'autre jour, se fait un grand honneur des faveurs de Satan, qu'il a choisi pour son dieu.

C'est ainsi qu'au témoignage de Suétone, cité par saint Augustin, César-Auguste se disait fils d'Apollon et se fit dresser des

autels pour recevoir les honneurs divins. Une médaille commémorative fut frappée par son ordre pour transmettre à la postérité le souvenir de sa glorieuse descendance. Sur le revers est la figure d'Apollon avec cette inscription au bas : *Cæsar divi filius*. Quant à la légende, impossible d'en parler ici ; elle ne pourrait que salir ton imagination, et mes lecteurs à venir ne me le pardonneraient pas, la langue française ne permettant ces licences que dans les ouvrages didactiques.

Bien avant Auguste, Alexandre se vantait d'une origine semblable, et ses médailles le représentent sous la forme d'un enfant sortant de la gueule d'un serpent, en grande vénération chez les Grecs.

Nous verrons, dans ma prochaine lettre, que notre âge a bien le droit de porter le titre de siècle des lumières, puisqu'il a su conserver ces nobles traditions du grand siècle d'Auguste !]

Au revoir.

P. P.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu au couvent du Cap Saint-Ignace, le 18 ; à Sainte-Marie de Beauce, le 20 ; à Saint-Joachim, le 22.—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, D^{lle} Louise Plamondon, sœur de notre collaborateur, M. l'abbé Plamondon, décédée subitement à Saint-Roch de Québec.

France.—La cause du B. de la Salle vient de faire un nouveau pas. Les miracles opérés par l'intercession de cet admirable éducateur des enfants du peuple ont été officiellement reconnus par la Sacrée-Congrégation.

Rome.—Il se confirme que le Souverain Pontife tiendra un Consistoire le mois prochain.

Il se confirme aussi, jusqu'à présent, que Sa Sainteté se bornera à y préconiser les évêques aux sièges vacants, en se réservant de créer plus tard les nouveaux cardinaux.

Espagne.—Le clergé d'Espagne signe des suppliques au Saint-Siège, pour demander que saint Ignace de Loyola soit proclamé docteur de l'Église universelle.